



LICENCE PROFESSIONNELLE

**Formation
en alternance dispensée
à FONTAINEBLEAU (77)**

MÉTIERS DE L'IMMOBILIER ET DE L'ÉCO-CONSTRUCTION

Gestion Éco-Patrimoniale de l'immeuble

Sous la direction de **Olivier TOURNAFOND**, Professeur à la Faculté de droit (UPEC)



**FACULTÉ
DE DROIT**

Faculté de droit Paris Est Créteil

83-85 avenue du Général de Gaulle
94 000 CRÉTEIL

lpeco-construction-droit@u-pec.fr



Site de Fontainebleau :
Lieu où sont dispensés l'ensemble des cours

LICENCE PROFESSIONNELLE

Métiers de l'immobilier et de l'éco-construction « Gestion éco-patrimoniale de l'immeuble »

Directeur

Olivier TOURNAFOND

Professeur à l'Université Paris Est Créteil – Val de Marne

En collaboration avec **Eric LEGLEYE**

Architecte D.E.S.L. – Expert près de la Cour d'appel de Paris

*Formation pluridisciplinaire (juridique, technique, financière) en alternance
adaptable à un parcours professionnel polyvalent*

SOMMAIRE

EDITORIAL	4
1. OBJECTIFS ET GENERALITES	6
2. ORGANISATION DE LA LICENCE	11
PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS - Semestre 1	14
PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS - Semestre 2	15
3. CONTRÔLE DES CONNAISSANCES	16
4. EVALUATION DE LA FORMATION	18

Licence professionnelle Métiers de l'immobilier et de l'éco-construction

CONTACT : lpeco-construction-droit@u-pec.fr

ÉDITORIAL

La licence professionnelle répond aux engagements européens qui prévoient un cursus de licence adapté aux exigences du marché du travail ainsi qu'à la demande de nouvelles qualifications, entre le niveau technicien supérieur et le niveau de cadre supérieur ou de futur chef d'entreprise. Elle doit permettre aux étudiants qui le souhaitent d'acquérir rapidement une qualification professionnelle répondant à des besoins et à des métiers clairement identifiés.

Modalités :

La licence professionnelle se prépare en un an (sur deux semestres). La Licence professionnelle « *Métiers de l'immobilier et de l'éco-construction* » proposée par la Faculté de Droit de l'Université Paris Est Créteil Val de Marne (UPEC) a été habilitée par le ministère de l'Enseignement supérieur et a ouvert à la rentrée 2011-2012 sous l'intitulé « *Gestion éco-patrimoniale de l'immeuble* ». Désormais intitulée « **Métiers de l'immobilier et de l'éco-construction** » elle se localise sur le site de l'IUT de FONTAINEBLEAU de manière à être au plus près des publics ciblés.

Les étudiants, sont encadrés tout au long du parcours par un gestionnaire administrative, un tuteur administratif et un tuteur enseignant. Des interventions spécifiques sur la vie en entreprise, la préparation aux soutenances ainsi que des processus de remise à niveaux, sont mis en place pour qualifier la formation et être au plus proche des besoins des étudiants et des entreprises.

L'alternance permet de consolider les acquis et de bénéficier d'une expertise rendue immédiatement opérationnelle pour intégrer le marché du travail. Le projet tuteuré vise quant à lui de guider l'étudiant dans son orientation professionnelle et à appréhender les techniques de base du monde du travail (reporting, échancier, benchmark, planification, méthodologies, organisation et processus de travail, identification des jeux d'acteurs, marges de manœuvre, faisabilité financière et technique, scénarisation...).

Intérêt :

La création de cette licence professionnelle traduit la prise de conscience de la nécessité d'offrir aux étudiants un cursus professionnalisant innovant en alliant des connaissances juridiques et des compétences technico-financières adaptées au langage de la gestion, de la programmation, de la transaction commerciale...

La richesse des enseignements proposés s'illustre également, au-delà de l'enseignement académique universitaire, par les partenariats avec les institutions publiques, les conférences spécialisées, les interventions de professionnels (avocats, architectes, magistrats, avocats, paysagistes, bureaux d'études, bureaux de contrôle, entreprises, syndicats, géomètres...).

Inscription dans la société du 21^{ème} siècle : La licence professionnelle intervient dans un domaine prospectif et nécessaire aux besoins de notre temps : elle apporte une spécialité nouvelle aux licences professionnelles déjà existantes à l'Université. Ce choix orienté vers la transaction immobilière, le montage d'opérations immobilières complexes, la gestion et la construction de logements privés comme sociaux, l'aménagement urbain durable des territoires ainsi que vers la gestion énergétique des bâtiments, confirme la volonté de l'UFR de Droit de former par l'apprentissage dans un secteur fondamental, celui lié à la gestion et à la rénovation énergétique des bâtiments.

D'un côté, l'enjeu réside dans le développement d'énergies alternatives aux énergies fossiles (Plan Climat et de la Stratégie logement du Gouvernement de 2017/2018 – CCNUDD de 2015) :

- Le secteur du bâtiment se situe au 2nd rang derrière celui des transports en consommation de gaz à effet de serre : sont mis en balance les logements à réhabiliter vacants face à la construction neuve.
- Les technologies (domotique, valorisation énergétique, piézoélectricité, énergie positive des bâtiments, permaculture...) pour monter des programmes, réhabiliter des logements, construire des villes modulables et confortables ne cessent d'évoluer.
- A mesure que le foncier disponible s'amenuise, le besoin en logements s'inscrit comme un enjeu majeur avec un objectif de construction de 500 000 logements par an (plus de 19 millions de logements concernés par la réhabilitation dont 4,3 millions dans le parc social).

De l'autre côté, les contrats (démembrement de propriété, BRILO, VEFA...) et dispositifs (NPNRU, PNRQAD, OPAH, ORCOD...) se sont multipliés pour soutenir la construction et les territoires ainsi que pour conseiller les différents acteurs qu'ils soient publics et privés (ADEME, BRGM, CGET, ANAH, ANRU...).

Enfin, la gestion immobilière doit s'apprécier de la recherche foncière aux règles régissant les sols et les territoires, du projet au programme, jusqu'aux mutations et aux gestions des biens. Ce faisant, interviennent différents acteurs à identifier et l'intérêt de la licence réside également dans l'apprentissage de techniques transactionnelles aux différentes étapes.

1. OBJECTIFS ET GÉNÉRALITÉS

1.1. OBJECTIFS DE LA FORMATION

D'un point de vue scientifique, la formation vise à permettre aux étudiants de maîtriser les bases du :

- droit immobilier, ce qui implique des connaissances minimales en droit civil des biens, en droit des contrats propres à l'immobilier
- droit de l'urbanisme, droit de l'environnement, droit des contrats publics (partenariats publics-privés, marchés publics, délégations,...)
- droit de la copropriété et des techniques de gestion ;
- droit des assurances appliqué à l'immeuble
- logement social, de la rénovation, de la réhabilitation,
- finances immobilières et fiscalités
- montages complexes d'opérations
- d'autres aspects techniques comme la lecture de plans, la manipulation de documents divers (actes, permis, plan local d'urbanisme, contrats, documents de transaction...) ou encore l'apprentissage de techniques juridico-pratique de négociation ...

La licence professionnelle étant spécialisée autour des questions de développement durable, la formation aura également pour objet de permettre aux étudiants d'acquérir des connaissances précises sur les questions liées aux contraintes économiques, environnementales et sociales applicables à l'immeuble.

L'ambition de la licence est d'acquérir des compétences professionnelles pour :

- Intégrer la vie professionnelle (préparation aux entretiens de recrutement, management, vie en entreprise, esprit d'équipe...)
- Mettre en œuvre les moyens techniques et administratifs de conservation ou d'amélioration du patrimoine
- Assurer le suivi administratif, technique et financier des biens immobiliers
- Manager des équipes sur site
- Concevoir un programme en haute qualité environnementale HQE
- Proposer des montages permettant l'installation d'équipements de production d'énergie renouvelable
- Déterminer les besoins du bâtiment (neuf ou en réhabilitation)
- Déterminer les contraintes environnementales et appréhender les dispositifs de certifications / labellisation
- Evaluer la faisabilité de l'opération
- Etablir les budgets, calculer les charges et les recouvrer, monter des bilans immobiliers et/ou d'aménagement équilibrés
- Travailler sur les plans
- Etablir le plan de financement, optimiser le montage fiscal du projet
- Proposer des procédures adaptées de contrats publics
- Maîtriser les aspects de la copropriété
- Initiation à la transaction et au conseil

- Piloter et suivre des travaux (passation à la réception)
- Gérer la réalisation du projet (contrôler et faire respecter les délais)
- Anticiper et/ou assurer la gestion des contentieux, des congés des locataires
- Gestion des charges et de la maintenance
- Gestion locative (gestion des contrats, gestion financière des logements et surfaces...)
- Identifier les besoins de réhabilitation ; les patrimoines énergivores
- Appréhender les montages fiscaux et financiers des opérations et optimiser les recherches de subvention
- Initiation aux dispositifs publics de soutien à la construction et à la réhabilitation
- Piloter des projets d'aménagements urbains durables, de revitalisation commerciale
- Appréhender la responsabilité pénale des chefs d'entreprise
- Comprendre ce qu'est l'habitat participatif et coopératif

1.2. METIERS ET DEBOUCHES PROFESSIONNELS

Les métiers induits par ces enseignements se répartissent en quatre grandes catégories :

1. La maîtrise d'ouvrage (promoteurs, collectivités, bailleurs...) et la gestion sur les immeubles bâtis et à bâtir quel que soit leur affectation (logements privés, logements sociaux, équipements, économique, tertiaire) ce qui entraîne une grande diversification des métiers.
2. La gestion immobilière (syndics, gestion locative et gestion de copropriété, bailleurs sociaux et privés...)
3. Les bureaux d'études et les entreprises du bâtiment et des travaux publics.
4. Les administrations publiques et leur satellite (SEM, SPL SEMOV...).

Plusieurs types d'emploi sont ciblés :

1. Promotion - construction :
 - Chargé(e) de programme débutant, gestion de projet dans des bureaux d'études, Chargé(e) d'opérations débutant
 - Chargé(e) de gestion technique de logements sociaux
 - Chargé(e) de gestion locative chez des bailleurs sociaux
 - Responsable de la proximité et du cadre de vie dans des sociétés d'économie mixte ou société publique locale ...
 - Chef de projet aménagement SEM Immobilière et Aménagement
 - Chargé(e) de Proximité chez un bailleur social, un GIE, aménageur ou collectivité publique
 - Chargé(e) d'affaires débutant
 - Directeur de la gestion locative immobilière
 - Gestionnaire administratif immobilier

2. Collectivités publiques :
 - Instructeur droit des sols d'une commune, d'un EPCI
 - Chargé(e) de missions d'un programme de rénovation urbaine au sein d'une collectivité ou un opérateur de l'Etat (ANRU ...)
 - Chargé(e) du suivi des contrats publics dans une administration
 - Chargé(e) d'opérations revitalisation centre bourg au sein d'une collectivité
 - Chargé(e) de développement économique au sein d'un service urbanisme ou de l'aménagement de l'habitat et développement économique d'une administration publique
 - Pilote d'opérations d'aménagement de l'espace urbain
 - Gestionnaire de marchés
3. Administration de biens et syndic de copropriété :
 - Adjoint au responsable d'agence immobilière
 - Chargé(e) en gestion immobilière
 - Gestionnaire Syndic / Syndic de copropriété
 - Gestion locative
 - Responsable d'agence de location
 - Administration de biens
 - Conseiller technique immobilier
 - Juriste immobilier
 - Agent immobilier, chasseurs de biens, conseiller en immobilier d'entreprise, négociateur
4. Assistant en expertise immobilière
5. Gestion de patrimoine
6. Assistant au sein d'office notariale

1.3. PARTENARIATS AVEC LES MILIEUX PROFESSIONNELS

Des partenariats et des collaborations avec des professionnels (architectes, paysagistes, écologues, bureaux d'études, bureaux de contrôles, experts, avocats, géomètres...) s'inscrivent dans une démarche d'expertise opérationnelle et professionnalisante en conciliant théorie et mise en pratique (visites de site, de chantier, études de cas, mises en situation individuelle et groupée...).

Ainsi, les enseignements techniques et juridiques sont réactualisés et évalués par les étudiants et les entreprises afin de répondre aux besoins contraints des professionnels de l'immobilier, la construction, la promotion et la commercialisation ainsi que du bâtiment et des travaux publics.

Ce partenariat permet aux étudiants également de se familiariser avec les exigences et les aléas du marché du travail, de mettre en place des réseaux. Il offre aux étudiants une formation de qualité et leur assure un emploi à l'issue de leur diplôme (environ 90% de contrats à la sortie du diplôme sur les quatre premières promotions).

1.4. ORGANISATION DE LA FORMATION

Organisée sur une année, la Licence professionnelle suit un programme progressif.

- En début d'année, les étudiants doivent suivre un module de remise à niveau afin de compléter ou de conforter leurs connaissances en droit.
- Au premier semestre, les étudiants étudient les régimes juridiques encadrant l'immobilier et l'aménagement. Ils doivent préparer leur déclaration de projet tuteuré.
- Au second semestre, les étudiants étudient les matières techniques, complètent leurs connaissances et réalisent leur projet tuteuré ainsi que leur rapport de stage à présenter en fin d'année.

1.5. PUBLICS AUXQUELS S'ADRESSE CETTE LICENCE

La licence professionnelle s'adresse essentiellement :

- aux étudiants titulaires d'une L2 de droit ou d'AES,
 - aux étudiants titulaires d'un DUT carrières juridiques,
 - aux étudiants issus de DUT génie civil,
 - aux étudiants titulaires d'un BTS Professions immobilières, BTS Notariat ou d'un BTS Bâtiment
- La licence est ouverte prioritairement en formation continue mais également en formation initiale. De ce fait, elle s'adresse aussi aux salariés et aux demandeurs d'emploi, ayant au moins deux années d'expérience. Par exemple, sont ciblés les agents de collectivités territoriales travaillant sur les questions immobilières, les salariés d'organismes de gestion d'immeubles, les agents d'organismes de logement social...

1.5. MODALITÉS DE RECRUTEMENT

Les étudiants sont recrutés sur dossier.

Les étudiants sont inscrits en Licence professionnelle à l'UPEC.

Les candidats devront déposer un dossier de candidature sur l'application eCandidat du site de l'UPEC (<https://candidatures.u-pec.fr>)

Cette application ouvre courant mars, chaque année. Le nombre de places étant limité, les candidats sont incités à déposer rapidement un dossier le plus complet possible.

Les candidatures sont examinées régulièrement à partir de leur dépôt. Les étudiants en cours d'obtention du diplôme requis pour intégrer la Licence peuvent déposer un dossier. L'éventuelle admission dans la Licence sera conditionnée à l'obtention dudit diplôme.

Régime d'inscription

Le contrat de professionnalisation (C. trav. art. 6325-1) a pour objet de permettre d'acquérir une qualification et de favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle. Il est ouvert aux personnes âgées de seize à vingt-cinq ans révolus afin de compléter leur formation initiale et aux demandeurs d'emploi âgés de vingt-six ans et plus.

C'est un contrat de travail, l'entreprise prend en charge les frais de formation et verse une rémunération calculée réglementairement en pourcentage du SMIC. L'étudiant partagera son temps entre les semaines de formation en université et les semaines de formation en entreprise.

La formation professionnelle continue (C. trav. art. L 6311-1) a pour objet de favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle des travailleurs, de permettre leur maintien dans l'emploi, de favoriser le développement de leurs compétences et l'accès aux différents niveaux de la qualification professionnelle, de contribuer au développement économique et culturel et à leur promotion sociale. L'accès des salariés à des actions de formation professionnelle continue résulte soit de l'initiative de l'employeur, soit de l'initiative du salarié.

La formation continue concerne les personnes qui ont interrompu leurs études initiales depuis au moins 2 ans, être âgé d'au moins 20 ans, sont en emploi ou inscrits à Pôle Emploi.

Pour tous renseignements sur les contrats de professionnalisation et de formation continue vous pouvez écrire à formationcontinue-droit@u-pec.fr ou téléphoner au 01-56-72-60-63.

2.1. CORPS ENSEIGNANT

Le corps enseignant se compose de :

- Universitaires,
- Notaire,
- Avocats,
- Maître des requêtes au CE ou à la CAA,
- Paysagiste-urbaniste,
- Agent immobilier, grandes entreprises de construction,
- Bureaux d'études,
- Ecologue urbain,
- Bailleurs sociaux,
- Syndic,
- Comptable,
- Géomètre,
- Architecte...
- D'autres interventions peuvent être programmées suivant l'évaluation réalisée au cours du premier semestre (Ademe, ANRU...)

Les enseignements se répartissent entre Travaux Dirigés (TD), Cours Magistraux (CM), projet tuteurés et stage (hors étudiant en contrat de professionnalisation).

Plus de 200h de formation seront assurées par des professionnels.

2.2. SCOLARITE

La formation s'étale sur deux semestres.

La formation débute en septembre/octobre d'une année (avec 2 jours de module de mise à niveau obligatoire) et se termine en septembre de l'année suivante. (Fin des enseignements théoriques en juin).

Les enseignements sont dispensés au rythme d'une semaine sur deux, permettant ainsi une alternance entre période en entreprises et période de formation pour les étudiants en contrats de professionnalisation.

**La présence à ces enseignements est obligatoire et contrôlée.
Les cours se dérouleront au sein de l'IUT de FONTAINEBLEAU.**

2.3. PARCOURS

Semestre 1 (210h + 10h de remise à niveau)

Un module obligatoire : Institutions, gouvernance et méthodologie 10h- (remise à niveau) sera dispensé durant la semaine précédant le début des enseignements.

UE1 – Droit de l'immobilier (120h). *Cette UE regroupe des cours fondamentaux, qui permettent aux étudiants d'acquérir les bases juridiques en matière de droit immobilier.*

- Contrats spéciaux et contrats spécialisés de l'immobilier : 35h
- Droit des biens appliqué à l'immobilier : 35h
- Droit de la copropriété : 25h
- Droit de la responsabilité et des assurances : 25h

UE2 – Droit public et droit de la construction (90h)

- Droit de l'urbanisme général : 30h
- Droit des contrats publics de l'immobilier et de la construction : 30h
- Fiscalité environnementale et de l'urbanisme : 15h
- Droit de l'urbanisme commercial : 5h
- Droit des établissements recevant du public : 10h

Semestre 2 (210h + stage ou contrat + 100h libres de projet tuteuré)

UE 1 – Gestion de l'immeuble (55h) : *Les enseignements dispensés par des professionnels, visent à familiariser les étudiants aux techniques de gestion des immeubles.*

- Droit du logement social : 20h
- Expertise immobilière : 10h
- Négociation immobilière : 10h
- Négociation immobilière / Initiation au conseil patrimonial : 5h
- Finances immobilières : 10 h

UE 2 – Montage complexes et contraintes environnementales (90h). *L'objectif réside dans la capacité à appréhender les montages complexes et l'aménagement urbain dans leur environnement global et de manière transversale.*

- Obligations environnementales – immeubles privés et logements sociaux : 15h
- Réhabilitation de l'immeuble et rénovation urbaine : encadrement juridique et technique (régime des assurances et contentieux des diagnostics) : 15h
- Evaluation énergétique et climatique des bâtiments : 15h
- Droit de l'urbanisme et de l'environnement : 15h

- Programmation et aménagement urbain : 15h
- Montage d'éco-projets et maintenance : 15h

=> Possibilité d'une ouverture sur des conférences thématiques : gestion patrimoniale, montage des sociétés, habitat participatif responsabilité des chefs d'entreprise

UE3 – Langues et outils de communication (40h). Cette unité est consacrée aux langues et à l'informatique

- Logiciel Autocad : 25h
- Anglais appliqué à l'immobilier : 15h

UE4 – Projet tuteuré (25h sur site et 100h en autonomie). Le projet tuteuré conduit par les étudiants tout au long de l'année, donne lieu à une évaluation, par l'enseignant encadrant et un professionnel du secteur, lors d'une soutenance (qui se tiendra début juillet). Les étudiants seront incités à travailler en petits groupes pour mener à bien un projet permettant de mettre en œuvre, d'un point de vue pratique, les connaissances des différents enseignements.

Si au total 125 heures sont programmées pour le projet tuteuré, en revanche seules 25 heures sont à réaliser sur le site de l'IUT. Elles sont consacrées à la description du cadre du projet, le soutien à l'élaboration de la déclaration de projet (avant le 31 janvier), le suivi du projet et le travail en groupe. Les autres heures sont autonomes car elles visent à prendre des contacts avec des entreprises, à faire des recherches, à interviewer des interlocuteurs, à faire des visites de terrain...

UE 5 – Stage / rapport de stage professionnel dans le cadre des contrats de professionnalisation

Le stage doit être d'une durée minimum de trois mois. Il donne lieu à la rédaction et à la soutenance d'un rapport de stage. Le jury se compose de deux enseignants de la licence et du responsable du stage dans la structure d'accueil. Le rapport aura au minimum 15 pages et au maximum 25 pages hors annexes.

Les étudiants se voient proposer des stages par les professionnels associés à la licence professionnelle. Bien qu'ils puissent se faire assister par les responsables de la formation (aide à la rédaction de CV, lettres de motivation, recherche d'entreprise ciblée...), les étudiants peuvent naturellement en chercher par leurs propres moyens.

Des visites de terrain sont envisagées durant toute l'année.

PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS – Semestre 1

	ECTS	Disciplines	Durée	Enseignants
Unité 1 18ECTS Droit immobilier	4	Contrats spéciaux et contrats spécialisés de l' immobilier	25h CM 10h TD	Olivier TOURNAFOND Thierry BORNET
	4	Droit des biens appliqué à l' immobilier	25h CM 10hTD	Alexandre SOMMER
	4	Droit de la copropriété	25h CM	Alexandre HILTERMANN Annette MENU
	6	Droit de la responsabilité et des assurances	25h CM	Patrick MENEGHETTI
	6	Droit de l' urbanisme général	30hCM	Guillaume BRICKER
	2	Droit des contrats publics de l'immobilier et de la construction	15h CM 15h TD	Ahmet KAYA
Unité 2 14 ECTS Droit public et de la construction	2	Fiscalité de l' urbanisme et de l' environnement	10h CM 5hTD	Guillaume BRICKER
	1	Droit des établissements recevant du public	5h CM 5h TD	Ilan MIMOUN
	1	Droit de l' urbanisme commercial	5h CM	Guillaume BRICKER

PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS – Semestre 2

	ECTS	Disciplines	Durée	Enseignants
Unité 1 6 ECTS Unité Fondamentale	2	Droit du logement social	20h CM	Bertrand PARIGOT
	1	Expertise immobilière	10h CM	Charles-Antoine PIOT
	1	Négociation immobilière	10h CM	Guillaume CHARBONNEL
	1	Initiation au conseil patrimonial	5h TD	Mathieu DIRUIT
	1	Finances immobilières	10h CM	Stefanie DALY
	1	Montage d' éco-projets et maintenance	15h CM	Stéphanie LACROIX
Unité 2 6 ECTS Unité spécialisée : aménagement sur volets technique, financier et environnemental	1	Obligations environnementales	15h TD	Guy MAHOUNGOU
	1	Réhabilitation de l' immeuble	15h TD	Peter CHAINEY
	1	Evaluation énergétique et climatique des bâtiments	8h TD 7h TP	Bertrand CUVILLIER
	1	Droit de l' urbanisme et de l' environnement	15h TD	Guillaume BRICKER
	1	Programmation et aménagement urbain	15h TD	Gérald BABILLOTTE
	2	Logiciel Autocad	25 h CM	Jérôme GRAMAIN
Unité 3 3 ECTS Outils de communication	1	Anglais appliqué à l' immobilier	15h CM	Myriam TOLA
	6 + 9	Projet Tuteuré Stage	25h CM	Eric LEGLEYE

3. CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

L'UPEC a élaboré une **Charte des examens** qui constitue le document de référence en la matière et qui est consultable sur le site de l'université.

Le contrôle des connaissances s'effectue à l'issue de chaque semestre. Une session de rattrapage du S 1 et du S 2 **se fait en septembre après la soutenance du mémoire.** Les notes sont sur 20.

Au sein de chaque UE, toutes les notes se compensent. Les notes obtenues aux différentes UE se compensent également entre elles. Les étudiants doivent obtenir une moyenne générale d'au moins 10 sur 20 pour l'ensemble des unités y compris le projet tuteuré et le stage. Ils doivent également avoir la moyenne à l'ensemble constitué par le projet tuteuré et le mémoire sans qu'une des deux notes ne soit inférieure à 08/20 « sauf décision exceptionnelle du jury ».

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une **moyenne générale** égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des Unités d'enseignement, y compris le projet tuteuré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage (A. 17 nov. 1999, JO 24 nov. art. 10)

Absence : En cas d'absence à une épreuve de l'examen terminal le candidat sera considéré comme défaillant à l'épreuve en question. Une défaillance dans une matière implique que celle-ci ne peut, en aucun cas, être validée par compensation, pas plus que l'unité ou le semestre auxquels elle appartient.

Une défaillance à la session 1 du semestre 1 n'empêche pas de passer la session de rattrapage ou les épreuves du S 2 au semestre 2.

Etudiants handicapés : Certains étudiants atteints d'un handicap ne leur permettant pas de composer dans les conditions d'examens habituelles peuvent bénéficier de certaines conditions lors des examens (*Décret n°2013-756 du 19 août 2013 – art. 4 (V) et Circulaire ministérielle n°2011-220 du 27 décembre 2011*).

- Attribution d'une salle particulière ;
- Temps de composition majoré ;
- Assistance d'un secrétaire écrivant sous la dictée.

Ce secrétaire, d'un niveau juridique inférieur à celui de l'étudiant, est désigné par le responsable administratif de la Faculté. Les copies des étudiants handicapés sont jointes aux autres sans signe distinctif et sont corrigées dans les mêmes conditions d'anonymat.

Deux mois au moins avant la date prévue de l'examen, les étudiants handicapés déposent à la scolarité de la Faculté de Droit une demande sur papier libre énumérant les mesures dont ils souhaitent bénéficier et un certificat médical. La demande est transmise, pour avis, au directeur du service inter universitaire de médecine préventive. Le médecin-conseil détermine, en fonction du dossier présenté, les conditions qui seront accordées à l'étudiant.

Les mentions sont les suivantes (décision du CFVU 15 mars 2015) :

Mention Assez Bien	Moyenne des notes égale ou supérieure à 12/20
Mention Bien	Moyenne des notes égale ou supérieure à 14/20
Mention Très Bien	Moyenne des notes égale ou supérieure à 16/20

La fraude aux examens

La fraude ou la tentative de fraude (par exemple : utilisation d'ouvrages interdits, de notes de cours, d'antisèches, d'une calculatrice sur laquelle sont enregistrées des cours, l'utilisation d'un téléphone portable, d'un I-Pod ou autre instrument permettant d'obtenir des informations sur la matière de l'examen, le fait de copier sur son voisin ou de faire passer l'épreuve par une autre personne, le plagiat ...) font l'objet d'une procédure devant la section disciplinaire du Conseil d'administration de l'Université.

Les **sanctions prévues** sont les suivantes : 1. L'avertissement – 2. Le blâme – 3. L'exclusion de l'établissement pour une durée maximale de 5 ans – 4. L'exclusion définitive de l'établissement – 5. L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximale de 5 ans - 6. L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

Toutes ces sanctions entraînent **la nullité de l'épreuve** au cours de laquelle la fraude s'est produite. La juridiction disciplinaire peut, en outre, prononcer **la nullité**

du groupe d'épreuves ou de la session d'examen ou du concours (D.13 juill. 1992 modifié art. 40).

4. ÉVALUATION DE LA FORMATION

L'équipe pédagogique et la gestionnaire administrative forment le comité de suivi de la licence. Il se réunit régulièrement aux différentes étapes de sélections, d'évaluation, de cérémonie... Il effectue un suivi du contenu des enseignements afin de les articuler avec cohérence et complémentarité mais également des étudiants, des entreprises et du corps enseignant.

Des candidatures aux étapes de sélections

Dans un premier temps, le comité de suivi étudie les candidatures. Après pré-sélection, les étudiants élaborent leur curriculum vitae et leur lettre de motivation avec le soutien d'un enseignant si besoin. Les candidatures sont ensuite présentées aux entreprises et entités partenaires dans le courant des mois de juin/juillet. Une réunion de pré-rentree est organisée en juillet ; elle sert également à situer le parcours de l'étudiant et de mettre en place un suivi individualisé avec un enseignant.

L'évaluation revête différentes formes

D'une part, en début d'année une évaluation des connaissances est réalisée afin de mettre en place une remise à niveau adaptée à chacun et individualisée si nécessaire. En fin d'année, l'évaluation des connaissances permet d'établir un bilan sur les acquis en sus des contrôles de connaissance et de la validation des unités.

D'autre part, une évaluation ex ante et ex post est conduite au niveau des entreprises et des étudiants. Un questionnaire est réalisé et est transmis. Les résultats sont ensuite diffusés avec des propositions d'amélioration si besoin et ce, après observations du corps enseignant et mise au point du comité de suivi.

Les résultats de ces enquêtes permettront d'engager une réflexion sur les changements d'organisation, de programme ou de contrôle des connaissances qui apparaîtront nécessaires.

Contacts

Secrétariat pédagogique :

UPEC-IUT Sénart /Fontainebleau
Licence professionnelle Métiers de l'immobilier et de
l'éco-construction
Route forestière Hurtault
77 300 FONTAINEBLEAU

lpcco-construction-droit@u-pec.fr

Pour les entreprises et les stagiaires de formation continue :

UPEC - Faculté de Droit
Service Formation Continue
61 avenue du Général de Gaulle
94010 Créteil Cedex

formationcontinue@u-pec.fr

☎ 01-56-72-60-63

<http://droit.u-pec.fr>